

Élection au Conseil national de la recherche

Le Fonds national suisse (FNS) lance un appel à candidatures pour l'élection d'un membre du Conseil national de la recherche qui siégera en division Biologie et médecine.

Neurobiologie cellulaire et moléculaire

La candidate ou le candidat doit avoir conduit durant plusieurs années une activité de recherche de haute qualité dans le domaine de la neurobiologie cellulaire et moléculaire. Elle ou il possède également de bonnes connaissances dans les domaines du développement et fonctionnement du système nerveux et de la neuro-dégénérescence. Des compétences en compréhension des bases moléculaires des maladies dégénératives du système nerveux central complètent le profil de manière optimale.

Outre la compétence scientifique et la personnalité des candidat-e-s, le FNS tiendra compte d'autres critères visant à garantir une composition adéquate du Conseil de la recherche, notamment en ce qui concerne une représentation équitable des différentes parties du pays, des hautes écoles et des communautés linguistiques. Les candidat-e-s intéressé-e-s ont au moins une connaissance passive de l'allemand, du français et de l'anglais, disposent de suffisamment de temps pour leur charge et connaissent très bien le paysage scientifique de la recherche. Les rectrices, recteurs ou président-e-s des hautes écoles suisses, de même que les directrices et directeurs des institutions suisses de recherche ne sont pas éligibles au Conseil national de la recherche. Les conditions d'éligibilité et les critères applicables à l'élection sont réglés en détail dans le règlement d'élection au Conseil national de la recherche: http://www.snf.ch/SiteCollectionDocuments/inf_wahlreglement_fr_f.pdf.

Les personnes intéressées sont priées d'envoyer à l'adresse ci-dessous leur dossier contenant le formulaire annexé dûment rempli, une lettre de motivation, un curriculum vitae et une brève description de leurs principaux travaux scientifiques. L'échéance du **dépôt des candidatures** est fixée au **30 septembre 2018** pour une élection le **1 mars 2019**; l'entrée en fonction aura lieu le 1^{er} octobre 2019. L'élection s'applique au reste de la période administrative 2016-2019 et est aussi valable pour le renouvellement des mandats 2020-2023.

En règle générale, les candidat-e-s soumettent eux-mêmes leur dossier. Il est par ailleurs possible à des organisations et des institutions ayant leur siège en Suisse de nommer des candidat-e-s. Leur lettre de recommandation doit alors contenir une mention écrite de la personne désignée confirmant qu'elle acceptera une éventuelle élection; puis, la ou le candidat-e doit adresser personnellement son dossier de candidature par écrit au FNS aux fins de la procédure. Les nominations émanant d'une institution ou d'une organisation scientifiques n'excluent en aucun cas que d'autres personnes de cette institution ou organisation se portent personnellement candidates. Le FNS tient à ce qu'un grand nombre de candidat-e-s très qualifiés se présentent.

Le FNS aspire à une représentation paritaire des femmes et des hommes au Conseil national de la recherche. Tant que cet objectif n'est pas atteint, il donnera la préférence à celles-ci en cas de candidatures équivalentes.

Personne de contact: Mme Dr. Aysim Yilmaz, responsable de la division Biologie et médecine, Wildhainweg 3, 3001 Berne, tél. 031 308 23 30, aysim.yilmaz@snf.ch